

NOUVEAU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE (ETI) POUR LA PERIODE 2016-2019

Séance plénière du 20 octobre 2016

Le CESER considère que les ETI appuyées par ce plan d'actions doivent jouer leur rôle de tête de réseau pour le développement de l'écosystème régional. Ce plan d'action qui se décline en 4 défis nécessite une politique de ressources humaines plus globale et bénéficiera d'un financement qui devra s'appuyer sur les règlements d'intervention à venir.

Une mobilisation pour les ETI qui doivent jouer leur rôle de tête de réseau...

La poursuite de l'action régionale en faveur des ETI, élargie à l'ensemble du territoire, s'appuie sur l'expérience issue de la première phase de cette politique menée sur la période 2013-2016, en développant et/ ou ajustant des opérations inscrites dans les quatre défis antérieurs.

Comme le précise ce rapport, ce segment d'entreprise est structurellement sous dimensionné en France et particulièrement en Nouvelle-Aquitaine ce qui justifie cette politique volontariste de l'exécutif régional qui s'appuie sur la mobilisation du club ETI. Le CESER estime que les enjeux de développement des ETI portent :

- d'une part sur l'emploi, en raison des potentiels de développement que représente cette typologie d'entreprise dans l'économie régionale, notamment à l'export, avec les perspectives corrélatives de création d'emploi qui peuvent résulter de l'accompagnement de leur dynamique,
- d'autre part sur les retours économiques,
- et enfin sur le rôle de tête de réseau pour mobiliser l'écosystème productif.

L'assemblée socio-professionnelle ne retrouve pas ce dernier enjeu dans ce projet alors qu'il consiste à favoriser l'arrimage des ETI au territoire régional en veillant à ce que l'ensemble de la chaîne de valeur (sous-traitants, laboratoires de recherche, centres de formation, opérateurs logistiques,...) s'ancrent en Nouvelle Aquitaine.

Le CESER remarque que le précédent plan fait l'objet d'un bilan concernant à la fois le fonctionnement du club soutenu par la Région et les quatre défis initialement définis. Le nouveau plan proposé s'appuie en conséquence sur les axes de progrès détectés en intégrant des critères d'évaluation dès cette phase. Cette nouvelle disposition permettra de réaliser les évaluations attendues permettant de juger des réelles retombées de cette politique, tout particulièrement en matière de création d'emplois.

... à travers un plan d'action en 4 défis nécessitant une politique de ressources humaines plus globale...

Le CESER note que ce plan d'action qui concerne toutes les ETI et PME à potentiel (quels que soient leur secteur ou leur forme d'activité) insiste sur les enjeux d'industrialisation, ce qui appelle une clarification. Il s'agit notamment de bien différencier ce plan ETI (visant spécifiquement les ETI et PME à potentiel pour devenir des ETI) de celui qui concerne « l'Usine du futur », même si les entreprises relevant de ce dernier peuvent être des ETI.

L'assemblée consultative régionale souligne la nécessité de veiller à assurer un équilibre entre les volets économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de ce plan d'actions, les aspects environnementaux et sociaux étant à ce jour insuffisamment développés, nécessitent d'être consolidés.

Ainsi, malgré un défi consacré aux ressources humaines et au management, le plan d'actions ETI mériterait une politique de ressources humaines plus globale, permettant de renforcer le dialogue social, dimension qui lui semble insuffisamment développée dans les défis proposés par cette politique.

- **S'agissant du Défi innovation**, en complément des mesures poursuivies, le CESER remarque l'introduction de l'action 6 consacrée au déploiement du plan « Usine du futur ». Comme indiqué précédemment si ce plan concerne particulièrement les ETI, l'objectif de 320 nouvelles entreprises vise toutes les entreprises. Si le CESER prend acte de l'accompagnement de la compréhension du Crédit Impôt Recherche et de la propriété industrielle, il demande le retrait de l'action 4 (lobbying régional en faveur d'une fiscalité adaptée aux ETI) qui ne relève pas d'un soutien régional.
- **Pour le Défi internationalisation**, concentré sur la création d'incubateurs de développement commercial, et sur des rencontres thématiques, le CESER estime qu'il devra s'élargir aux orientations prévues dans le projet du Schéma Régional du Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et souhaite que les incubateurs régionaux soient précisés dans ce cadre.
- La maturation des projets concernant **le Défi financement**, a permis de faire émerger le projet de création d'un fonds entrepreneurs et dont l'objectif concernera également les pme.
Les problématiques de :
 - renforcement des fonds propres via des opérations de haut de bilan afin de financer la croissance,
 - transmission et de maintien de centre de décision en Nouvelle Aquitaine,sont des enjeux majeurs pour la satisfaction desquels l'ingénierie financière est incontournable, en soulignant le rôle essentiel du système bancaire. Toutefois, il appelle à la vigilance afin d'éviter des logiques et exigences de retour sur investissement trop rapide.
- C'est le **Défi RH-formation-management** qui enregistre les modifications les plus importantes, avec l'élaboration d'un plan de formation régional en réponse aux besoins des ETI visant principalement à orienter la formation de demandeurs d'emploi. Le CESER aurait souhaité une vision plus stratégique et adaptée de l'accompagnement en ressources humaines et en formation. Ainsi les formations relatives aux nouvelles méthodes managériales gagneraient à être renforcées et mieux intégrées dans le plan de formation destiné aux Dirigeants et à l'encadrement. Dans le même sens, les actions pilotes menées en partenariat avec l'Agence régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), mériteraient d'être développées dans le cadre de ce Plan d'Actions en soutien aux ETI.

Deux projets expérimentaux complètent ces quatre défis :

- La création d'une ETI Académie avec BPI France pour un accompagnement plus structuré de cette cible prioritaire. Le CESER souligne l'intérêt d'élargir l'accompagnement régional par un appui aux compétences nationales ou internationales,
- La fédération en une promotion valorisant les 40 premières ETI, projet qui appelle plus de précisions au regard du nombre d'ETI de la nouvelle région.

Enfin, le Conseil régional prévoit un plan de communication, comme dans le plan précédent, avec l'objectif de renforcer la sensibilisation et la valorisation de cette catégorie d'entreprise.

... et bénéficiera d'un financement qui devra s'appuyer sur les règlements d'intervention à venir

Le CESER a bien noté que le budget prévisionnel réservé pour les ETI sur la période 2016-2019, mobiliserait 30 M€ en investissement, sans précision sur les affectations concernant chacun des défis et que 2,75 M€ sont envisagés pour le fonctionnement.

Les appuis apportés dans ce plan relèveront des règlements d'intervention de la collectivité qui seront adoptés suite à la finalisation du SRDEII, notamment en matière de conditionnalités économiques sociales et environnementales pour lesquelles il demande des critères volontaristes. Le CESER rappelle que les accompagnements se concrétiseront à travers les moyens dégagés annuellement dans le budget régional pour l'action économique dont ces défis relèvent, et souhaite que les retombées pour leurs sous-traitants PME et TPE soient retenues parmi les critères d'octroi des aides régionales versées à ces ETI.

L'intervention publique en matière économique doit viser à favoriser prioritairement la création et le développement de l'emploi direct et indirect, et le développement harmonieux des écosystèmes pour le bien de tous.

Dans cet objectif et dans l'esprit du rapport de l'ex CESER Aquitaine¹, le CESER insiste sur la priorité à donner à l'emploi dans les règlements d'intervention et les plans d'action à venir du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine ainsi que sur les critères à intégrer et à contractualiser pour obtenir une évaluation pertinente et permettre de mesurer la réalité du dialogue social.

Vote sur l'avis du CESER : Nouveau plan d'actions en faveur du développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour la période 2016-2019 »

220 votants

1 Abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ « Les conditions d'octroi et les effets, pour le territoire aquitain, des aides régionales versées aux entreprises : l'exemple de l'aide à l'investissement matériel. »